



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE DIX-SEPT, le 22 FEVRIER à 18 h 30, le Conseil communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PODENSAC, DES COTEAUX DE GARONNE ET DE LESTIAC-SUR-GARONNE, PAILLET, RIONS dûment convoqué, s'est réuni à CADILLAC sous la présidence de M. Bernard MATEILLE, Président.

Date de convocation : 17 février 2017

Présents : Marie-Dolorès ANGULO, Jean-Gilbert BAPSALLE, Line BARADUC, Jean-Claude BERNARD, Eliane BERRON, Christian BOYER, Dominique CAVAILLOLS (pouvoir de Jean-Pierre MANCEAU), Didier CAZIMAJOU, Lionel CHOLLON, Dominique CLAVIER, Jean-François DAL'CIN, François DAURAT, Jocelyn DORE, Sylvia-Mylène DOREAU, Bernard DREAU, Daniel DUBOURG, Philippe DUBOURG, Laurence DUCOS, Dominique FAUBET, Christine FORESTIE, Maryse FORTINON, Marc GAUTHIER, Jérôme GAUTHIER, Hervé GILLE, Michel LATAPY, Corinne LAULAN, André MASSIEU, Bernard MATEILLE, Laurence MEUNIER, Guy MORENO, Jean-Marc PELLETANT, Anne-Marie PENEAU, Jean-Claude PEREZ, Maguy PEYRONNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pierre RIBEAUT, Jean-Patrick SOULE (pouvoir de Jean-Noël CLAMOUR), Bruno TRENIT, Mathieu TRUFFART.

Absents : Jean-Noël CLAMOUR, Jean-Pierre MANCEAU.

Secrétaire de séance : Mylène DOREAU.

<u>Membres en exercice</u> :		<u>Votes</u>	
Présents : .....	40	Exprimés : .....	42
dont suppléants : ...	0	Abstentions : .....	0
Absents : .....	2	POUR : .....	42
pouvoirs : .....	2	CONTRE : .....	0

2017/025/01

### URBANISME - ACCEPTATION DE POURSUITE D'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE RIONS (PLU)

Suite à l'erreur matérielle sur la date de tenue de la séance et sur la date de convocation sur la délibération n° 2017/025 du 22 février 2017 reçue en préfecture le 2 mars 2017, la présente délibération annule et remplace la délibération précitée.

Vu l'arrêté du 5 décembre 2016 portant création de la Communauté de communes de Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne, Paillet, Rions ;

Vu la délibération n° 09-2014-003 du 18 septembre 2014 de la Commune de Rions « accord de principe lancement d'un PLU » ;

Vu la délibération n° 11-2014-001 du 25 novembre 2014 de la Commune de Rions « prescription de la révision du POS valant élaboration d'un PLU et définition des objectifs et des modalités de concertation et consultation » ;

Vu la délibération n° 12-2016-004 du 19 décembre 2016 de la Commune de Rions « arrêt du projet de PLU et tirant le bilan de la concertation »

Vu la délibération n° 02-2017-003 du 13 février 2017 de la Commune de Rions « Reprise de la compétence PLU en tenant lieu et carte communale par la nouvelle CDC » ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ACCEPTE de poursuivre l'élaboration du plan Local d'Urbanisme de la Commune de Rions

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,  
-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS  
LE PRESIDENT, BERNARD MATEILLE



## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité : Communauté de communes de Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne**

**Utilisateur : Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne, Communauté de communes**

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Deliberations
Numéro de l'acte:	D201702501
Date de la décision:	2017-02-22 00:00:00+01
Objet:	ACCEPTATION DE POURSUITE DE L'ELABORATION DU PLU DE RIONS
Classification matières/sous-matières:	2.1.2
Identifiant unique:	033-200069581-20170222-D201702501-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i> 033-200069581-20170222-D201702501-DE-1-1_0.xml	text/xml	871
<i>nom de original:</i> 2017_025_01 _ URBANISME _ ACCEPTATION DE POURSUIITE D _ ELABORATION DU PLU RIONS.pdf	application/pdf	182158
<i>nom de métier:</i> 033-200069581-20170222-D201702501-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	182158

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	3 avril 2017 à 09h14min52s	Dépôt initial
En attente de transmission	3 avril 2017 à 09h20min01s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	3 avril 2017 à 09h20min06s	Transmis au MIOCT
Acquittement reçu	3 avril 2017 à 09h20min43s	Recu par le MIOCT le 2017-04-03

# ZONE D'ACTIVITÉS DE COUDANNES À LANDIRAS (33)

Le Président,  
Bernard MATEILLE

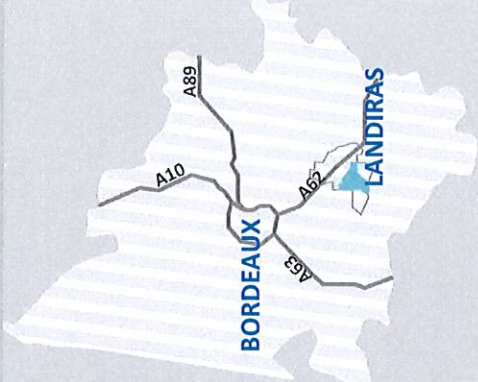


Vers autoroute A62  
(15 minutes)



Envoyé en préfecture le 30/03/2017  
Reçu en préfecture le 30/03/2017  
Affiché le **04 AVR. 2017**  
ID : 033-200069581-20170222-D201703001-DE

Echelle : 1/1250



Adresse ZAE :  
Route de Balizac  
33720 LANDIRAS

CONTACT :  
Florence CAPPELLE  
Chargée de développement économique,  
communauté de communes de Podensac  
05 56 76 38 00 – 06 35 56 60 15  
developpement.economique@cc-podensac.fr



## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité : Communauté de communes de Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne**

**Utilisateur : Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne, Communauté de communes**

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Deliberations
Numéro de l'acte:	D201703001
Date de la décision:	2017-02-22 00:00:00+01
Objet:	DELEGATION DE SIGNATURE AU PRESIDENT POUR LA VENTE DE LOTS DE LA ZAE DE COUDANNES
Classification matières/sous-matières:	3.6
Identifiant unique:	033-200069581-20170222-D201703001-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
033-200069581-20170222-D201703001-DE-1-1_0.xml	text/xml	972
nom de original:		
2017_030_01 _ ECONOMIE _ DELEGATION DE SIGNATURE VENTE LOTS DE LA ZAE DE COUDANNES.pdf	application/pdf	183683
nom de métier:		
033-200069581-20170222-D201703001-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	183683
nom de original:		
2017_030_01 _ ECO _ plan masse ZAE Coudannes_2017.pdf	application/pdf	1733897
nom de métier:		
033-200069581-20170222-D201703001-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	1733897

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	30 mars 2017 à 09h42min56s	Dépôt initial
En attente de transmission	30 mars 2017 à 09h48min02s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	30 mars 2017 à 09h48min15s	Transmis au MIOCT
Acquittement reçu	30 mars 2017 à 09h50min54s	Recu par le MIOCT le 2017-03-30



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE DIX-SEPT, le 22 FEVRIER à 18 h 30, le Conseil communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PODENSAC, DES COTEAUX DE GARONNE ET DE LESTIAC-SUR-GARONNE, PAILLET, RIONS dûment convoqué, s'est réuni à CADILLAC sous la présidence de M. Bernard MATEILLE, Président.

Date de convocation : 17 février 2017

Présents : Marie-Dolorès ANGULO, Jean-Gilbert BAPSALLE, Line BARADUC, Jean-Claude BERNARD, Eliane BERRON, Christian BOYER, Dominique CAVAILLOLS (pouvoir de Jean-Pierre MANCEAU), Didier CAZIMAJOU, Lionel CHOLLON, Dominique CLAVIER, Jean-François DAL'CIN, François DAURAT, Jocelyn DORE, Sylvia-Mylène DOREAU, Bernard DREAU, Daniel DUBOURG, Philippe DUBOURG, Laurence DUCOS, Dominique FAUBET, Christine FORESTIE, Maryse FORTINON, Marc GAUTHIER, Jérôme GAUTHIER, Hervé GILLE, Michel LATAPY, Corinne LAULAN, André MASSIEU, Bernard MATEILLE, Laurence MEUNIER, Guy MORENO, Jean-Marc PELLETANT, Anne-Marie PENEAU, Jean-Claude PEREZ, Maguy PEYRONNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pierre RIBEAUT, Jean-Patrick SOULE (pouvoir de Jean-Noël CLAMOUR), Bruno TRENIT, Mathieu TRUFFART.

Absents : Jean-Noël CLAMOUR, Jean-Pierre MANCEAU.

Secrétaire de séance : Mylène DOREAU.

Membres en exercice :	42	Votes	
Présents : .....	40	Exprimés : .....	41
dont suppléants : ...	0	Abstentions : .....	1
Absents : .....	2	POUR : .....	41
pouvoirs : .....	2	CONTRE : .....	0

2017/030/01

### ECONOMIE - DELEGATION DE SIGNATURE AU PRESIDENT POUR LA VENTE DE LOTS DE LA ZAE DE COUDANNES

Suite à l'erreur matérielle sur la date de tenue de la séance et sur la date de convocation sur la délibération n°2017/030 du 22 février 2017 reçue en préfecture le 2 mars 2017, la présente délibération annule et remplace la délibération précitée.

La Zone d'Activités Economique (ZAE) de Coudannes a été créée en 2013 à Landiras, face à la société « Les Grands Chais de France ». La Communauté de communes de Podensac l'a aménagée sur 4 ha, divisée en 19 lots. La zone est entièrement viabilisée.

CONSIDERANT que le prix de vente des terrains sur la Zone d'Activités Economiques de Coudannes Sud est fixé à 16 € par m<sup>2</sup>.

CONSIDERANT que pour répondre rapidement aux demandes d'acquisition des lots, il convient que le Président puisse signer les documents afférents.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

AUTORISE Monsieur Le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de la vente de lots aux conditions exposées ci-dessus et de signer tous documents et actes liés à cette transaction.

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,  
-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS  
LE PRESIDENT, BERNARD MATEILLE



## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité : Communauté de communes de Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne**

**Utilisateur : Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne, Communauté de communes**

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Deliberations
Numéro de l'acte:	D201703001
Date de la décision:	2017-02-22 00:00:00+01
Objet:	DELEGATION DE SIGNATURE AU PRESIDENT POUR LA VENTE DE LOTS DE LA ZAE DE COUDANNES
Classification matières/sous-matières:	3.6
Identifiant unique:	033-200069581-20170222-D201703001-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
033-200069581-20170222-D201703001-DE-1-1_0.xml	text/xml	972
nom de original:		
2017_030_01 _ ECONOMIE _ DELEGATION DE SIGNATURE VENTE LOTS DE LA ZAE DE COUDANNES.pdf	application/pdf	183683
nom de métier:		
033-200069581-20170222-D201703001-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	183683
nom de original:		
2017_030_01 _ ECO _ plan masse ZAE Coudannes_2017.pdf	application/pdf	1733897
nom de métier:		
033-200069581-20170222-D201703001-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	1733897

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	30 mars 2017 à 09h42min56s	Dépôt initial
En attente de transmission	30 mars 2017 à 09h48min02s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	30 mars 2017 à 09h48min15s	Transmis au MIOCT
Acquittement reçu	30 mars 2017 à 09h50min54s	Recu par le MIOCT le 2017-03-30



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE DIX-SEPT, le 22 FEVRIER à 18 h 30, le Conseil communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PODENSAC, DES COTEAUX DE GARONNE ET DE LESTIAC-SUR-GARONNE, PAILLET, RIONS dûment convoqué, s'est réuni à CADILLAC sous la présidence de M. Bernard MATEILLE, Président.

Date de convocation : 17 février 2017

Présents : Marie-Dolorès ANGULO, Jean-Gilbert BAPSALLE, Line BARADUC, Jean-Claude BERNARD, Eliane BERRON, Christian BOYER, Dominique CAVAILLOLS (pouvoir de Jean-Pierre MANCEAU), Didier CAZIMAJOU, Lionel CHOLLON, Dominique CLAVIER, Jean-François DAL'CIN, François DAURAT, Jocelyn DORE, Sylvia-Mylène DOREAU, Bernard DREAU, Daniel DUBOURG, Philippe DUBOURG, Laurence DUCOS, Dominique FAUBET, Christine FORESTIE, Maryse FORTINON, Marc GAUTHIER, Jérôme GAUTHIER, Hervé GILLE, Michel LATAPY, Corinne LAULAN, André MASSIEU, Bernard MATEILLE, Laurence MEUNIER, Guy MORENO, Jean-Marc PELLETANT, Anne-Marie PENEAU, Jean-Claude PEREZ, Maguy PEYRONNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pierre RIBEAUT, Jean-Patrick SOULE (pouvoir de Jean-Noël CLAMOUR), Bruno TRENIT, Mathieu TRUFFART.

Absents : Jean-Noël CLAMOUR, Jean-Pierre MANCEAU.

Secrétaire de séance : Mylène DOREAU.

<u>Membres en exercice</u>		<u>Votes</u>	
Présents : .....	42	Exprimés : .....	42
dont suppléants : ...	0	Abstentions : .....	0
Absents : .....	2	POUR : .....	42
pouvoirs : .....	2	CONTRE : .....	0

2017/031/01

### DELEGATIONS - DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION ROUTE DES VINS DE BORDEAUX EN GRAVES ET SAUTERNES

Suite à l'erreur matérielle sur la date de tenue de la séance et sur la date de convocation sur la délibération n°2017/031 du 22 février 2017 reçue en préfecture le 2 mars 2017, la présente délibération annule et remplace la délibération précitée.

VU l'arrêté préfectoral du 5 décembre 2016 portant création de la Communauté de communes de Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne, Paillet, Rions ;

VU le Code Général Des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L.2121-21 et L.5711-1 ;

VU les statuts de l'association ;

CONSIDERANT l'adhésion de la Communauté de communes de Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne, Paillet, Rions à l'association « Route des vins de Bordeaux en Graves et en Sauternes » ;

SACHANT que les « partenaires institutionnels fondateurs » seront représentés par deux (2) délégués ;

CONSIDERANT que « si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire ».

CONSIDÉRANT les candidatures manifestées pour ces sièges, et conformément à la procédure de désignation des délégués aux seins des différents organismes extérieurs ;

CONSIDERANT le vote à l'unanimité du Conseil Communautaire de ne pas procéder à l'élection au scrutin secret conformément à l'article L.2121.21 ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré,

DÉSIGNE pour siéger au CA de l'association « Route des vins de Bordeaux en Graves et en Sauternes » :

- Christian BOYER  
- Hervé GILLE

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,

-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS  
LE PRESIDENT, BERNARD MATEILLE



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité : Communauté de communes de Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne**

**Utilisateur : Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne, Communauté de communes**

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Deliberations
Numéro de l'acte:	D201703101
Date de la décision:	2017-02-22 00:00:00+01
Objet:	DESIGNATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION ROUTE DES VINS DE BORDEAUX EN GRAVES ET SAUTERNES
Classification matières/sous-matières:	5.3.4
Identifiant unique:	033-200069581-20170222-D201703101-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i>		
033-200069581-20170222-D201703101-DE-1-1_0.xml	text/xml	920
<i>nom de original:</i>		
2017_031_01_DELEGATIONS_DESIGNATION AU CA DE L_ASSO RTE DES VINS DE BDX EN GRAVES.pdf	application/pdf	186154
<i>nom de métier:</i>		
033-200069581-20170222-D201703101-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	186154

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	30 mars 2017 à 09h45min53s	Dépôt initial
En attente de transmission	30 mars 2017 à 09h52min05s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	30 mars 2017 à 09h52min41s	Transmis au MIOCT
Acquittement reçu	30 mars 2017 à 10h06min57s	Recu par le MIOCT le 2017-03-30





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE DIX-SEPT, le 22 FEVRIER à 18 h 30, le Conseil communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PODENSAC, DES COTEAUX DE GARONNE ET DE LESTIAC-SUR-GARONNE, PAILLET, RIONS dûment convoqué, s'est réuni à CADILLAC sous la présidence de M. Bernard MATEILLE, Président.

Date de convocation : 17 février 2017

Présents : Marie-Dolorès ANGULO, Jean-Gilbert BAPSALLE, Line BARADUC, Jean-Claude BERNARD, Eliane BERRON, Christian BOYER, Dominique CAVAILLOLS (pouvoir de Jean-Pierre MANCEAU), Didier CAZIMAJOU, Lionel CHOLLON, Dominique CLAVIER, Jean-François DAL'CIN, François DAURAT, Jocelyn DORE, Sylvia-Mylène DOREAU, Bernard DREAU, Daniel DUBOURG, Philippe DUBOURG, Laurence DUCOS, Dominique FAUBET, Christine FORESTIE, Maryse FORTINON, Marc GAUTHIER, Jérôme GAUTHIER, Hervé GILLE, Michel LATAPY, Corinne LAULAN, André MASSIEU, Bernard MATEILLE, Laurence MEUNIER, Guy MORENO, Jean-Marc PELLETANT, Anne-Marie PENEAU, Jean-Claude PEREZ, Maguy PEYRONNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pierre RIBEAUT, Jean-Patrick SOULE (pouvoir de Jean-Noël CLAMOUR), Bruno TRENIT, Mathieu TRUFFART.

Absents : Jean-Noël CLAMOUR, Jean-Pierre MANCEAU.

Secrétaire de séance : Mylène DOREAU.

Membres en exercice :	42	Votes	
Présents : .....	40	Exprimés : .....	35
dont suppléants : ...	0	Abstentions : .....	7
Absents : .....	2	POUR : .....	35
pouvoirs : .....	2	CONTRE : .....	0

2017/032/01

### TOURISME - DEMANDE DE SUBVENTION - MODERNISATION DE L'OFFICE DE TOURISME DE CADILLAC

Suite à l'erreur matérielle sur la date de tenue de la séance et sur la date de convocation sur la délibération n°2017/032 du 22 février 2017 reçue en préfecture le 2 mars 2017, la présente délibération annule et remplace la délibération précitée.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'office de tourisme de Cadillac est situé dans un local peu adapté à un accueil touristique professionnel pour des raisons d'accessibilité et de classement, du fait de sa configuration et des aménagements réalisés.

Considérant la volonté politique des élus de la CDC de structurer la compétence tourisme autour d'un office de tourisme classé permettant de proposer une offre touristique de qualité, d'assurer la mise en synergie des partenaires et la promotion du territoire ;

Considérant la disponibilité d'un local stratégiquement situé à Cadillac - 2 rue du Cros, à l'angle de la place de la bastide, localisé dans le flux touristique reliant les quais/parkings au château de Cadillac (accueillant 16 000 visiteurs par an). Ce local est doté de larges vitrines et d'une superficie confortable de plus de 150m<sup>2</sup> permettant d'imaginer des aménagements pour faire rayonner le territoire.

Dans ce contexte la Communauté de communes des Coteaux de Garonne a initié une étude en décembre 2016, avec l'appui d'un maître d'œuvre, Nicolas HUSSON conseils, pour travailler sur des aménagements qualitatifs, aux normes et correspondant à un accueil moderne des touristes.

Le projet sera finalisé en mars 2017 pour un lancement des travaux courant avril et une ouverture début juillet, pour la saison estivale 2017. Le montant des travaux a été évalué à 258 676 €HT.  
Plusieurs subventions sont mobilisables pour co-financer ce projet.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DECIDE

D'AUTORISER le Président à déposer les dossiers de demandes de subventions pour le financement des travaux et aménagements intérieurs du nouvel office de tourisme de Cadillac :

Envoyé en préfecture le 30/03/2017

Reçu en préfecture le 30/03/2017

Affiché le



ID : 033-200069581-20170222-D201703201-DE

- Auprès de l'Europe - programme LEADER
- Auprès de l'Etat au titre de la DETR
- Auprès de la Région Nouvelle Aquitaine

Sur la base du plan de financement suivant :

DEPENSES	
Poste de dépenses	Montant HT
Travaux	223 966, 00 €
Equipements numériques	25 000, 00 €
Honoraires	9 710, 00 €
<b>TOTAL DEPENSES HT</b>	<b>258 676, 00 €</b>

RECETTES		
Partenaire	%	Montant
Europe – LEADER (demandé)	15,00 %	38 801, 40 €
Etat – DETR (demandé)	30,30 %	78 388, 10 €
Région Nouvelle Aquitaine (demandé)	30,00 %	77 602, 80 €
<b>TOTAL subventions</b>	<b>75,30 %</b>	<b>194 792, 30 €</b>
Autofinancement	24,70 %	63 883, 70 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>100%</b>	<b>258 676, 00 €</b>

Le Président,

*-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,  
-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS  
LE PRESIDENT, BERNARD MATEILLE**



## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité : Communauté de communes de Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne**

**Utilisateur : Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne, Communauté de communes**

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Deliberations
Numéro de l'acte:	D201703201
Date de la décision:	2017-02-22 00:00:00+01
Objet:	DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA MODERNISATION DE L'OFFICE DU TOURISME DE CADILLAC
Classification matières/sous-matières:	8.4
Identifiant unique:	033-200069581-20170222-D201703201-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i>		
033-200069581-20170222-D201703201-DE-1-1_0.xml	text/xml	849
<i>nom de original:</i>		
2017_032_01 _ TOURISME _ DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA MODERNISATION DE L_ OT DE CADILLAC.pdf	application/pdf	292992
<i>nom de métier:</i>		
033-200069581-20170222-D201703201-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	292992

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	30 mars 2017 à 09h51min09s	Dépôt initial
En attente de transmission	30 mars 2017 à 09h56min02s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	30 mars 2017 à 09h56min07s	Transmis au MIOCT
Acquittement reçu	30 mars 2017 à 10h12min08s	Recu par le MIOCT le 2017-03-30

Le Président,  
Bernard MATEILLE



Podensac  
Coteaux  
de Garonne  
Lestiac-sur-  
Garonne  
Paillet  
RIONS  
Nouvelle Communauté de Communes



Envoyé en préfecture le 30/03/2017  
Reçu en préfecture le 30/03/2017  
Affiché le **04 AVR. 2017**  
ID : 033-200069581-20170222-D201703301-DE

## CONVENTION D'OBJECTIFS 2017

La présente convention a pour objet la formalisation des responsabilités mutuelles, des droits et devoirs, qui structurent la relation entre la collectivité et l'office de tourisme qui les assurent.

### CONVENTION

Entre la communauté de communes de Podensac, Coteaux de Garonne, Lestiac-sur-Garonne, Paillet, Rions, représentée par Monsieur Bernard MATEILLE agissant en qualité de Président

Et,

L'office de Tourisme Sauternes Graves Landes Girondines, constitué sous forme d'Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC), représenté par Jean-Jacques LAMARQUE, agissant en qualité de Président.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

### ARTICLE 1 – CADRE REGLEMENTAIRE ET GENERAL

- Vu la loi n°2006-437 du 14 avril 2006 portant diverses dispositions relatives au tourisme et notamment celle relative à la partie législative du code du tourisme,
- Vu le décret 2006-1226 et le décret 2006-1229 du 6 octobre 2006 relatifs à la partie réglementaire du code du tourisme,
- Vu les articles L.133-3, L.134-1, L.134-2, L.134-5 et L.134-6 du code du tourisme,
- Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 et son article 5, modifiant les articles L.2231-9 et L.2231-10 du code général des collectivités territoriales,
- Vu les articles L.2221-1 et suivants et R.2221-1 et suivants du général des collectivités territoriales,

Par délibération du 16 février 2017, la communauté de communes de Podensac, Coteaux de Garonne, Lestiac-sur-Garonne, Paillet, Rions a délégué les missions de service public de promotion, d'animation, accompagnement des opérateurs touristiques, de développement touristique, participation à la commercialisation et la distribution des produits touristiques à la structure « Office de tourisme Sauternes Graves Landes Girondines » (OTSGLG) sous statut EPIC.

Ces missions seront exercées à l'échelle des 13 communes de l'ancienne communauté de communes de Podensac (Arbanats, Barsac, Budos, Cérons, Guillos, Illats, Landiras, Podensac, Portets, Preignac, Pujols-sur-Ciron, St Michel de Rieufret, Virelade).

### **Promotion touristique du territoire**

L'Office de tourisme Sauternes Graves Landes Girondines est chargé de définir la politique d'image touristique de la destination, en s'appuyant sur des actions et moyens clairement identifiés :

publicité, accueil presse, éductour professionnels, salon, etc le tout en étroite collaboration avec les partenaires institutionnels : ADT, CRT, maison de la France, etc.

### **Animation**

L'Office de tourisme Sauternes Graves Landes Girondes est compétent pour assurer l'organisation propre d'événements, en s'appuyant cependant sur le soutien logistique, technique et humain de la communauté de communes et des collectivités locales avec lesquelles il aura conventionné, ainsi que celui des associations et acteurs touristiques locaux.

### **Accompagnement des opérateurs touristiques publics et privés exerçant sur la zone d'intervention**

L'Office de tourisme Sauternes Graves Landes Girondes devra assurer un rôle de soutien aux porteurs de projets touristiques, installés ou désirant s'installer sur sa zone d'intervention. Cette mission d'accompagnement technique devra ainsi concourir au développement d'actions et de projets touristiques publics ou privés.

### **Développement touristique**

L'Office de tourisme Sauternes Graves Landes Girondes assurera la conception et la coordination des projets de développement touristiques généraux, visant à la définition et l'organisation d'une offre touristique de qualité, en cohérence avec les objectifs de développement de la collectivité de tutelle et/ou des collectivités liées par convention.

### **Commercialisation et distribution de produits touristiques**

Par immatriculation auprès d'Atout France (IMO33110029) en date du 26/04/2011, l'Office de tourisme Sauternes Graves Landes Girondes est autorisé à produire et commercialiser des prestations touristiques à l'échelle de sa zone d'intervention.

L'Office de tourisme Sauternes Graves Landes Girondes peut également être mandaté par des collectivités ou associations locales, pour assurer la gestion de tout ou partie de la billetterie de centres culturels ou autres espaces de loisirs.

## **ARTICLE 2 – MISE A DISPOSITION DE LOCAUX**

A titre temporaire, des locaux complémentaires pourront être mis à disposition de l'Office de tourisme Sauternes Graves Landes Girondes, par la communauté de communes de Podensac, Coteaux de Garonne, Lestiac-sur-Garonne, Paillet, Rions ou les collectivités liées par convention, pour l'organisation de réunions ou autres rencontres liées à sa mission.

## **ARTICLE 3 – FINANCEMENT**

La communauté de communes attribue annuellement à l'office de tourisme une subvention nécessaire à son fonctionnement permettant de couvrir la rémunération du personnel et le coût des services énumérés à l'article 1.

Le coût de la subvention en 2017 est fixée à 20 000 €.

La taxe de séjour, du 1<sup>er</sup> novembre 2016 au 30 avril 2017, sera affectée aux dépenses d'investissement destinées à favoriser la fréquentation touristique du territoire (comme le précise l'article L2333-27 du CGCT du 29 décembre 2014).

La totalité du produit perçu par la communauté de communes de Podensac, Coteaux de Garonne, Lestiac-sur-Garonne, Paillet, Rions sur le périmètre de 13 anciennes communes de la CDC de Podensac sera reversée à l'Office de tourisme Sauternes Graves Landes Girondes (après abattement de la taxe de séjour additionnelle de 10% prélevée pour le compte du conseil départemental) jusqu'au 30 avril 2017. A compter du 1<sup>er</sup> mai 2017, c'est le futur office de tourisme intercommunal qui percevra l'intégralité de la taxe de séjour.

#### **ARTICLE 4 – MODALITES PRATIQUES D’ATTRIBUTION DE SUBVENTION ANNUELLE**

Chaque année, un programme d’actions sera établi en concertation entre la communauté de communes de Podensac, Coteaux de Garonne, Lestiac-sur-Garonne, Paillet, Rions et l’office de tourisme : cf programme d’actions 2017 en annexe de la présente convention.

Le rapport d’activité annuel et le budget prévisionnel de l’année à venir, validés et votés en comité de direction, seront transmis à la communauté de communes.

Ces éléments seront indispensables à toute demande de subvention.

#### **ARTICLE 5 – CREDITS EXCEPTIONNELS**

Des crédits complémentaires pourront être prévus pour toute autre tâche précise, ponctuelle ou permanente, confiée à l’OTSGLG en faisant l’objet d’avenants à cette convention stipulant la nature, la durée du service et le montant des crédits spécifiques accordés.

#### **ARTICLE 6 – MODALITES DE VERSEMENT**

Les versements de la subvention se feront selon un échéancier défini entre la communauté de communes de Podensac, Coteaux de Garonne, Lestiac-sur-Garonne, Paillet, Rions ou les collectivités liées par convention, et l’OTSGLG, lors de la préparation de chaque exercice (budget prévisionnel).

#### **ARTICLE 7 – DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention annule et remplace la convention d’objectifs entre l’office de tourisme Sauternes Graves Landes Girondines et la communauté de communes de Podensac signée le 25 juin 2015.

La présente convention est signée pour une période d’une année, du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017.

#### **ARTICLE 8 – MODIFICATIONS, RESILIATIONS ET LITIGES**

La présente convention pourra faire l’objet d’amendements, à l’initiative de l’une ou l’autre des parties.

La résiliation de la présente convention est possible à tout moment à l’initiative de l’une ou l’autre partie, par lettre recommandée avec accusé de réception et avec un préavis de six mois.

En cas de litiges, le tribunal administratif de Bordeaux sera seul compétent pour convenir des responsabilités de chacune des parties.

Fait à Podensac, le **XX** février 2017

**Pour la communauté de communes de  
Podensac, Coteaux de Garonne, Lestiac-  
sur-Garonne, Paillet, Rions**

**Bernard MATEILLE  
Président**

**Pour l’office de tourisme Sauternes  
Graves Landes Girondines**

**Jean-Jacques LAMARQUE  
Président**

## ANNEXE : PROGRAMME D' ACTIONS 2017

En complément des missions listées dans la convention, la communauté de communes de Podensac, Coteaux de Garonne, Lestiac-sur-Garonne, Paillet, Rions fixe un programme d'actions à réaliser en 2017 par l'office de Tourisme Sauternes Graves Landes Gironde, listées ci-dessous :

	<i>Objectifs année 2017</i>
<b>Promotion touristique du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation de 10 accueils presse</li> <li>- Organisation de 4 éducteurs professionnels</li> <li>- Stratégie numérique de promotion du territoire</li> <li>- Edition d'un guide touristique et sa distribution</li> <li>- Mise à jour annuelle des données Sirtaqui de l'ensemble des prestataires touristiques de l'ancienne CDC de Podensac en début d'année 2017. Les actualisations le reste de l'année seront réalisées par le futur office de tourisme du Cadillacais-Podensacais, à la condition que l'Office de tourisme Sauternes Graves Landes Gironde oriente les prestataires touristiques.</li> <li>- Alimentation du site Internet Bordeaux wine trip et Bordeaux croise</li> <li>- Publicité Sud Ouest et Sud Gironde pour l'été</li> </ul>
<b>Animation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation de 2 petits déjeuners touristiques sur l'ancien périmètre de la CDC Podensac (lancement et clôture de saison touristique)</li> <li>- Représentation du territoire à la fête du fleuve de Bordeaux</li> <li>- Participation aux 2 portes ouvertes en Graves et en Sauternes</li> <li>- Participation à Sauternes fête le vin à Barsac</li> </ul>
<b>Accompagnement des opérateurs touristiques publics et privés exerçant sur la zone d'intervention</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Programme de formations : anglais, numérique</li> <li>- Accompagnement à la labellisation : vignobles et découverts, hébergements, etc</li> <li>-</li> </ul>
<b>Commercialisation et distribution de produits touristiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Commercialisation de « Sauternes 1855 »</li> </ul>
<b>Contractualisation</b>	<p>L'Office de tourisme Sauternes Graves Landes Gironde assurera le suivi et le développement des contrats en cours et à élaborer avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le département</li> <li>- La région</li> <li>- L'Europe</li> </ul>



## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité : Communauté de communes de Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne**

**Utilisateur : Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne, Communauté de communes**

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Deliberations
Numéro de l'acte:	D201703301
Date de la décision:	2017-02-22 00:00:00+01
Objet:	AUTORISATION DE SIGNATURE - CONVENTION D'OBJECTIFS 2017 AVEC L'OT SUD GIRONDE
Classification matières/sous-matières:	7.5.3
Identifiant unique:	033-200069581-20170222-D201703301-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
033-200069581-20170222-D201703301-DE-1-1_0.xml	text/xml	1013
nom de original:		
2017_033_01 _ TOURISME _ AUT DE SIGNATURE _ CONV. OBJ. 2017 OT SUD GIRONDE.pdf	application/pdf	183819
nom de métier:		
033-200069581-20170222-D201703301-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	183819
nom de original:		
2017_033_01 ECO _ PROJET convention objectifs OT Sud Gironde 2017_20.12.2016.pdf	application/pdf	675198
nom de métier:		
033-200069581-20170222-D201703301-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	675198

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	30 mars 2017 à 09h56min19s	Dépôt initial
En attente de transmission	30 mars 2017 à 10h04min03s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	30 mars 2017 à 10h04min20s	Transmis au MIOCT



	<i>Acquittement reçu</i>	<i>30 mars 2017 à 10h24min06s</i>	<i>Recu par le MIOCT le 2017-03-30</i>
--	--------------------------	-----------------------------------	--



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE DIX-SEPT, le 22 FEVRIER à 18 h 30, le Conseil communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PODENSAC, DES COTEAUX DE GARONNE ET DE LESTIAC-SUR-GARONNE, PAILLET, RIONS dûment convoqué, s'est réuni à CADILLAC sous la présidence de M. Bernard MATEILLE, Président.

Date de convocation : 17 février 2017

Présents : Marie-Dolorès ANGULO, Jean-Gilbert BAPSALLE, Line BARADUC, Jean-Claude BERNARD, Eliane BERRON, Christian BOYER, Dominique CAVAILLOLS (pouvoir de Jean-Pierre MANCEAU), Didier CAZIMAJOU, Lionel CHOLLON, Dominique CLAVIER, Jean-François DAL'CIN, François DAURAT, Jocelyn DORE, Sylvia-Mylène DOREAU, Bernard DREAU, Daniel DUBOURG, Philippe DUBOURG, Laurence DUCOS, Dominique FAUBET, Christine FORESTIE, Maryse FORTINON, Marc GAUTHIER, Jérôme GAUTHIER, Hervé GILLE, Michel LATAPY, Corinne LAULAN, André MASSIEU, Bernard MATEILLE, Laurence MEUNIER, Guy MORENO, Jean-Marc PELLETANT, Anne-Marie PENEAU, Jean-Claude PEREZ, Maguy PEYRONNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pierre RIBEAUT, Jean-Patrick SOULE (pouvoir de Jean-Noël CLAMOUR), Bruno TRENIT, Mathieu TRUFFART.

Absents : Jean-Noël CLAMOUR, Jean-Pierre MANCEAU.

Secrétaire de séance : Mylène DOREAU.

Membres en exercice :	42	Votes	
Présents : .....	40	Exprimés : .....	40
dont suppléants : ...	0	Abstentions : .....	2
Absents : .....	2	POUR : .....	35
pouvoirs : .....	2	CONTRE : .....	5

2017/033/01

### TOURISME - AUTORISATION DE SIGNATURE - CONVENTION D'OBJECTIFS 2017 DE L'OFFICE DE TOURISME SAUTERNES GRAVES LANDES GIRONDINES

Suite à l'erreur matérielle sur la date de tenue de la séance et sur la date de convocation sur la délibération n°2017/033 du 22 février 2017 reçue en préfecture le 2 mars 2017, la présente délibération annule et remplace la délibération précitée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la CDC de Podensac délègue sa compétence tourisme à l'office de tourisme Graves Sauternes Landes Gironnines. Dans le contexte de la nouvelle intercommunalité fusionnée au 1er janvier 2017, il est proposé de limiter la délégation à l'office de tourisme SGLG à la promotion, l'animation, le développement touristique et ce à l'échelle des 13 communes de l'ancienne CDC de Podensac.

Il convient de fixer les objectifs pour l'année 2017 dans le cadre d'une convention d'objectifs. Le montant de l'adhésion à l'office de tourisme Sud Gironde en 2017 pour le compte des 13 communes s'élève à 20 000,00 €.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

APPROUVE la convention d'objectifs 2017.

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention et tout document en lien avec elle.

DIT que les crédits seront inscrits au budget de la CDC

Le Président,

*-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,  
-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS  
LE PRESIDENT, BERNARD MATEILLE



## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité :** Communauté de communes de Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne

**Utilisateur :** Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne, Communauté de communes

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Deliberations
Numéro de l'acte:	D201703301
Date de la décision:	2017-02-22 00:00:00+01
Objet:	AUTORISATION DE SIGNATURE - CONVENTION D'OBJECTIFS 2017 AVEC L'OT SUD GIRONDE
Classification matières/sous-matières:	7.5.3
Identifiant unique:	033-200069581-20170222-D201703301-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
033-200069581-20170222-D201703301-DE-1-1_0.xml	text/xml	1013
nom de original:		
2017_033_01 _ TOURISME _ AUT DE SIGNATURE _ CONV. OBJ. 2017 OT SUD GIRONDE.pdf	application/pdf	183819
nom de métier:		
033-200069581-20170222-D201703301-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	183819
nom de original:		
2017_033_01 ECO _ PROJET convention objectifs OT Sud Gironde 2017_20.12.2016.pdf	application/pdf	675198
nom de métier:		
033-200069581-20170222-D201703301-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	675198

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	30 mars 2017 à 09h56min19s	Dépôt initial
En attente de transmission	30 mars 2017 à 10h04min03s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	30 mars 2017 à 10h04min20s	Transmis au MIOCT

	<i>Acquittement reçu</i>	<i>30 mars 2017 à 10h24min06s</i>	<i>Recu par le MIOCT le 2017-03-30</i>
--	--------------------------	-----------------------------------	--



Podensac  
Coteaux  
de Garonne  
Lestiac-sur-  
Garonne  
Paillet  
RIONS  
Nouvelle Communauté de Communes

ENTRE  
DEUX  
MERS



Une  
terre  
en vue

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PODENSAC, DES COTEAUX DE GARONNE, ET  
DE LESTIAC-SUR-GARONNE, PAILLET, RIONS

OTEM PAYS TOURISTIQUE ENTRE-DEUX-MERS

CONVENTION D'OBJECTIFS 2017

### Vus

- > L'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et de l'article 1 du décret du 6 juin 2001 faisant obligation de conventionnement avec les associations percevant un financement public supérieur à 23 000 € (subventions et avantages),
- > La circulaire n° 5193 SG du 16 janvier 2007 relative aux subventions de l'Etat aux associations,
- > La circulaire n°5439 SG du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations : conventions d'objectifs et simplification des démarches relatives aux procédures d'agrément.

La présente convention est passée entre :

La Communauté de Communes de Podensac, des Coteaux de Garonne, et de Lestiac-sur-Garonne, Paillet, Rions représentée par son Président Monsieur Bernard MATEILLE, dont le siège social est situé 12 rue du Maréchal Leclerc de Hautecloque à PODENSAC et désignée sous le terme « **CDC** », d'une part,

et

l'OTEM Pays touristique de l'Entre-deux-Mers, association régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est situé 4 rue Issartier 33580 Monségur, représentée par son Président Monsieur Raymond Vaillier, et désignée sous le terme « **OTEM** », d'autre part,  
N° SIRET : 403 479 231 00025

### Préambule

**Considérant** les politiques publiques dans lesquelles s'inscrit la présente convention :

a) L'application de la loi du 23 décembre 1992, reprise dans le code du tourisme entré en vigueur au 1er janvier 2005 et comportant deux parties :

- Législative (ordonnance n°2004-1391 du 20 décembre 2004)
- Règlementaire (décret n°2006-1229 du 06 octobre 2006)

b) Les missions assurées par l'OTEM Pays d'Accueil Touristique sur le périmètre du Pôle territorial (PETR) Coeur Entre-deux-Mers.

c) Les missions confiées par la CDC de Podensac, des Coteaux de Garonne, Paillet, Rions à l'OTEM Pays d'Accueil Touristique par délibération en date du 26 janvier 2015, uniquement sur les 9 anciennes communes des Coteaux de Garonne (Beguey, Cadillac, Donzac, Gabarnac, Laroque, Loupiac, Monprimblanc, Omet, Sainte-Croix-du-Mont) et les 3 anciennes communes du Vallon de l'Artolie (Lestiac-sur-Garonne, Paillet, Rions).

d) Le Règlement d'Intervention Tourisme 2014-2020 du Conseil Régional d'Aquitaine adopté le 21 octobre 2013 et les appels à projets en découlant :

- le projet « Structuration touristique Entre-deux-Mers 2014-2020 » (appel à projet « Structuration Touristique des territoires Aquitains » adopté par la Commission Permanente du Conseil Régional d'Aquitaine réunie le lundi 20 octobre 2014),

- le projet « Entre-deux-Mers : une destination accessible en vue » (2014-2017) (appel à projet régional Territoires touristiques accessibles à tous) adopté par la Commission Permanente du Conseil Régional d'Aquitaine réunie le lundi 09 février 2015,

e) La Convention d'Organisation Touristique et Territoriale 2 Entre-deux-Mers 2014-2016 légalisée le 21 juillet 2014

**Considérant**, l'action en matière de développement touristique conforme à l'objet statutaire de l'OTEM :

✓ Développer la vie et l'économie touristique de l'Entre-deux-Mers depuis sa création qui a permis à l'Entre-deux-Mers d'être reconnu comme un territoire cohérent à vocation touristique, labellisé Pays d'Accueil Touristique en 2001,

**Considérant**, les missions réalisées par l'OTEM en tant que Pays d'Accueil Touristique :

- ✓ Accompagnement de porteurs de projets et d'activités à vocation touristique
- ✓ Edition-Promotion-Communication générale à l'échelle de l'Entre-deux-Mers
- ✓ Élaboration et mise en marché de produits touristiques (Immatriculation Atout France)
- ✓ Mise en œuvre de programmes de formation pour les professionnels du tourisme
- ✓ Représentation de la « destination touristique » Entre-deux-Mers auprès des échelons Département et Région
- ✓ Observatoire qualifié des activités éco touristique
- ✓ Animation de procédures contractuelles à vocation touristique et réponse à des appels à projets

**Considérant**, le projet initié,

**Considérant**, que le programme d'actions présenté par l'OTEM participe de cette politique.

La CDC apporte donc son soutien à ces missions d'intérêt général, destinées à favoriser la promotion et le développement touristique de la CDC de Podensac, des Coteaux de Garonne, et de Lestiac-sur-Garonne, Paillet, Rions.

Ceci étant préalablement exposé, il est convenu et arrêté ce qui suit :

## **Article 1 – Objet des présentes**

L'OTEM élabore un programme pluriannuel d'actions support du budget communiqué à la CDC, pour l'année.

L'objet de la présente convention est de définir les engagements réciproques des deux parties pour la réalisation en 2017, des missions décrites en préambule.

## **Article 2 – Missions et objectifs de l'OTEM**

### **Accompagnement de porteurs de projets et d'activités à vocation touristique**

#### Porteurs de projets

L'OTEM accompagne de manière permanente les projets à vocation touristique des personnes privées, des associations, des collectivités, en étroite collaboration avec les techniciens de la CDC et du Pôle (PETR).

Concrètement, l'accompagnement d'un projet se déroule en 4 phases :

- 1) Rendez-vous sur le site du projet pour état des lieux
- 2) Présentation des dispositifs, cadres et éléments techniques en lien avec le projet
- 3) Orientation du projet vers les partenaires et réseaux concernés et mise en œuvre d'une feuille de route partagée
- 4) Suivi du projet et dossiers associés

#### Labellisation

L'OTEM accompagne et conseille les porteurs d'activités sur les démarches et actions à mettre en œuvre pour accéder aux labels, classements, signes de qualité et marques en vigueur reconnues par les partenaires institutionnels.

#### Les permanences mensuelles

Dans le cadre de cette mission, l'OTEM assure une permanence par mois en étroite collaboration avec les techniciens de la CDC dans les locaux de la CDC.

Tout acteur touristique peut rencontrer à l'occasion de ces permanences (éventuellement sur site) un technicien de l'OTEM pour une question sur son projet, sur son activité ou sur les services existants. Ces permanences sont également l'occasion de partage de connaissance, d'information et de captation des indicateurs de veille économique-touristique entre les techniciens de la CDC et ceux de l'OTEM.

### **Edition-Promotion-Communication générale à l'échelle de l'Entre-deux-Mers**

L'OTEM conçoit, réalise, édite et diffuse des documents, d'accueil et d'information sur l'offre touristique du territoire (sur tout support éditorial physique ou numérique) : sites internet thématiques, cartes touristiques du territoire, livrets mensuels des animations du territoire.

L'OTEM participe à des salons professionnels et grand public orientés principalement sur les filières œnotourisme, gastronomie, vélo et itinérance.

L'OTEM réalise et intervient sur des accueils presse (presse papier, radio, internet, spécialisée)

## **Élaboration et mise en marché de produits touristiques (Immatriculation Atout France)**

Un travail permanent est mené avec les prestataires touristiques de la CDC pour monter des séjours touristiques thématiques autour de trois catégories de produits : groupes, individuels, enfants. Ces produits sont vendus par le service commercial de l'OTEM.

Considérant les obligations de la loi n°2009-888 de développement et de modernisation des services touristiques du 22 juillet 2009 et son décret d'application n°2009-1650 du 23 décembre 2009, l'OTEM ne peut commercialiser de produits que sur des communes ou structures intercommunales ayant une compétence tourisme et ayant délibéré en ce sens.

Cette délibération est attachée à l'immatriculation (anciennement autorisation de commercialisation) de l'OTEM, délivrée par le GIE Atout France.

## **Mise en œuvre de programmes de formation de territoire pour les professionnels du tourisme**

L'OTEM coordonne et pilote des formations des professionnels du tourisme.

Les thèmes et contenus des formations (non exhaustif) portent sur le marketing, internet, la stratégie numérique, l'e-tourisme, et sur l'évolution du cadre juridique législatif et réglementaire

En termes de plan de financement, l'OTEM œuvre en tant que tête de réseau pour rendre éligibles les participants de ces formations aux fonds dédiés gérés par :

- ✓ leurs Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA)
- ✓ les acteurs compétents et organismes de formation (dont le Conseil Régional)

## **Représentation de la « destination touristique » Entre-deux-Mers auprès du Département et de la Région**

L'OTEM a pour mission de proposer une politique globale de promotion et de coordination des acteurs locaux du tourisme en synergie avec les programmes portés par :

- l'Agence Départementale du Tourisme (ADT) de la Gironde,
- le Comité Régional du Tourisme en Aquitaine (CRTA)

Il apporte son expertise technique sur des projets d'équipements collectifs touristiques contribuant au développement de l'offre touristique (itinéraires pédestres et cyclables, itinéraires oenotouristique, mise en valeur du patrimoine local...etc.).

L'OTEM assure l'interface de ces projets avec les Collectivités des échelons nationaux régionaux et départementaux selon leurs compétences.

### Filières travaillées

#### Vélo

*« Affirmer et positionner l'Entre-deux-Mers comme une destination majeure pour la pratique du vélo »*

Le département de la Gironde se positionne au niveau national pour le nombre de kilomètres de pistes cyclables aménagées. Il s'agit de positionner l'Entre-deux-Mers, comme leader de l'activité vélo, sous toutes ses formes, dans ce département.

Cette stratégie nécessite la poursuite des actions déjà entreprises en terme de « produits », relayée par un aménagement pertinent autour du réseau Vélos Routes, Voies Vertes en terme d'infrastructures et de services, ainsi que le maillage de routes secondaires (boucles) du territoire.

Les actions entreprises tendront à :



- Développer les infrastructures nouvelles pour notamment les clientèles de proximité
- Adapter les infrastructures existantes (piste cyclable, stations vélo, sites P.C. etc.)
- Qualification, production, promotion.

In fine, à travers sa présence sur le tracé de la voie des deux Mers (Atlantique depuis la Pointe de Grave==>Méditerranée à Sète), positionner l'Entre-deux-Mers comme carrefour et interconnexion de 3 grands tracés vélos européens

Terroir, Vitivinicole, Œnotourisme

« Développer l'offre en produits du terroir pour les clientèles de proximité, de transit et de séjour. Contrôler la qualité de cette offre ».

Dans un premier temps, il s'agit de développer l'image et la consommation des produits viticoles et du terroir en Entre-deux-Mers.

Dans un second temps, un travail de fond est à mener sur la lisibilité et l'appropriation de cette filière, son offre et son identité pour positionner définitivement l'Entre-deux-Mers sur le tourisme vitivinicole et de terroir.

Il s'agit de :

- 1) qualifier-structurer l'offre en labellisant, avec le soutien de l'ADT, le territoire Vignobles et Découvertes® autour des huit catégories attachées au référentiel.
- 2) contribuer à faire de la Gironde la première destination œnotouristique par le déploiement de la marque Les routes du vin de Bordeaux en Entre-deux-Mers® pour conquérir et consolider les marchés.

### Observation touristique

#### Règle générale

L'OTEM assure une observation et une veille sur les données de fréquentation, de flux, de consommation et de satisfaction des clientèles locales, données utilisables par la CDC. Elle mettra en place les moyens d'évaluer annuellement la fréquentation et la satisfaction des clientèles au regard des services offerts sur le territoire de l'Entre-deux-Mers.

#### Dépense touristique générée par les touristes en séjour

La dépense touristique ne représente pas le chiffre d'affaires touristique du territoire car d'une part, il ne concerne que les touristes hébergés en séjour et d'autre part ces touristes ne dépensent pas forcément cette somme uniquement sur le territoire. Ils peuvent loger dans la zone de la CDC et passer leurs journées ailleurs. On parlera donc de dépenses générées par les touristes en séjour et non de chiffre d'affaires du tourisme.

Sur ces bases, l'OTEM actualise chaque année, à l'échelle de la CDC, la dépense touristique générée, en concertation avec le service de la CDC chargé du recouvrement de la taxe de séjour. Il s'agit d'actualiser les données suivantes :

- nombre de lits marchands
- nombre de nuitées estimées
- dépense journalière moyenne par type d'hébergement.

## Animation de procédures contractuelles à vocation touristique et réponse à des appels à projets

En relation avec la CDC, l'OTEM peut être sollicitée ou être à l'initiative de réponses à des appels à projets publics ou privés à vocation touristique.

En cours et engagés :

- ✓ projet « Structuration touristique Entre-deux-Mers 2014-2020 »
- ✓ projet « Entre-deux-Mers : une destination accessible en vue » (2014-2017) »
- ✓ Convention d'Organisation Touristique et Territoriale 2 Entre-deux-Mers 2014-2016

### Réseaux et représentation

L'OTEM appartient aux réseaux :

- ✓ Offices de Tourisme de France (OTF),
- ✓ Mission des Offices de Tourisme et Pays touristiques d'Aquitaine (MOPA),
- ✓ Agence de Développement Touristique de la Gironde (ADT)

Par ce biais, l'OTEM fait bénéficier à la CDC des compétences et des données issues de ces réseaux professionnels.

### Article 3 – participation à la gouvernance et au fonctionnement de l'association

La CDC siège au conseil d'administration de l'association par l'intermédiaire d'un délégué communautaire issu des délégués du territoire de la CDC (un par commune).

Ce délégué est élu lors de l'assemblée générale.

En cas de modification du mandat de délégué suite à un changement de groupement de communes, le nouveau délégué remplace l'ancien jusqu'à la prochaine assemblée générale.

### Moyens humains de l'association

L'OTEM dispose d'un Directeur et d'une équipe de collaborateurs qualifiés pour assurer les missions détaillées dans la présente convention, en rapport avec la Convention Nationale Collective des Offices de tourisme à but non lucratif (n°3175).

Tous les collaborateurs de l'OTEM sont salariés de l'OTEM.

### Article 4 – Les engagements de la CDC

#### 4.1 Versement de la cotisation annuelle

##### 1. Modalités de calcul et de détermination de la cotisation

La CDC s'engage à apporter, annuellement, par le versement d'une cotisation une contribution au compte d'exploitation de l'association. Le montant annuel de cette subvention résultera :

- ✓ des données budgétaires prévisionnelles fournies par l'association à la CDC, en février pour l'année en cours,
- ✓ de l'évolution des missions d'intérêt général exercées par l'association pour le compte de la CDC (ces missions sont définies chaque année en fonction des dossiers menés par la CDC et par l'association).

Le soutien financier apporté par la CDC est calculé chaque année sur une base de cotisation par habitant du pays d'accueil touristique, selon le principe suivant :

Missions assurées par l'association	Soutien financier de la CDC
Pays d'accueil touristique	Cotisation au pays touristique calculée chaque année selon la formule suivante : <i>Coût par habitant en euros</i> <i>X nombre d'habitants de la CDC (base population DGF année N-1)</i>

Pour 2017, la cotisation au pays d'accueil touristique sera de :

1, 67 euros x 10 950 habitants soit 18 286, 50 euros\*

Soit un total général de (*en lettres*) dix-huit mille deux cent quatre-vingt-six euros et cinquante centimes

*\* Il est entendu que la cotisation ne porte que sur les 12 communes de la Rive droite de la Garonne (9 anciennes communes des Coteaux de Garonne et les 3 anciennes communes des Vallon de l'Artolie)*

## 2. Modalités de révision de la cotisation

La cotisation sera révisable chaque année en fonction des orientations concertées entre la CDC et l'OTEM.

La CDC n'apporte pas de soutien direct aux investissements réalisés par l'association.

### **4.2 - Modalités de versement de la cotisation**

La subvention calculée annuellement au regard des éléments détaillés ci-dessus, et dont le montant sera arrêté par délibération du Conseil Communautaire au moment du vote du budget primitif, sera versée en 2 fois :

> Une avance versée en février correspondant à 70% maximum de la valeur de la subvention versée l'année précédente.

> Le solde de la subvention sera versé au cours du 3ème trimestre de l'année.

### **Article 5 – Les engagements de l'OTEM**

En contrepartie des cotisations de la CDC, l'OTEM s'engage à :

1) exercer ses activités dans le strict respect des lois et règlements en vigueur ou à venir, relativement à tous les domaines de ses activités.

L'OTEM est seul responsable juridiquement des actions qu'il engage ainsi que des dommages susceptibles de naître du fait de ses activités. Il a donc l'obligation de souscrire toutes les polices d'assurances couvrant sa responsabilité civile et les dommages aux biens. Sur le plan général, l'OTEM développera ses actions sur tout le territoire communautaire en vue d'augmenter l'attractivité touristique de la CDC et de fédérer les actions à mener avec les professionnels du tourisme.

2) répondre aux attentes de la CDC en termes d'expertise technique sur les dossiers touristiques, relevant de ses missions, dont la CDC a la charge. Cette mission s'exerce aussi pour le compte des Communes membres de la CDC, après concertation avec la CDC, si celles-ci engagent des projets structurants à vocation éco-touristique.

3) répondre aux attentes de la CDC en termes de mise en oeuvre d'actions, relevant de ses missions, de valorisation touristique du territoire. A la demande de la CDC, l'OTEM peut être amené à prendre directement en charge des opérations particulières de communication. Dans ce cadre, les décisions restent prises par la CDC préalablement à toutes les étapes de mise en oeuvre, mais la préparation et la réalisation technique des actions sont confiées à l'association.

4) répondre aux attentes de la CDC en termes de de veille juridique, technique

5) fournir annuellement à la CDC, un compte rendu d'activité qui comporte obligatoirement :

- ✓ un rapport d'activité sur les faits marquants de l'année écoulée et présentant les projets de l'association à court et moyen terme,
- ✓ un état de la fréquentation annuelle de lieux d'accueil touristiques pour l'année écoulée avec un comparatif avec les années précédentes,
- ✓ un rapport de présentation de l'évolution de la fréquentation touristique du territoire et de la fréquentation web,
- ✓ les comptes financiers de l'année écoulée détaillés, approuvés par l'assemblée générale et certifiés par le Président et le Commissaire aux comptes de l'association.
- ✓ l'état des effectifs du personnel de l'association ainsi que la nature des contrats liant chaque employé à l'association,

L'ensemble de ces éléments devra être fourni par l'OTEM à la CDC à l'issue de l'exercice, et ce, avant toute nouvelle demande de subvention pour l'année.

#### **Article 6 – Entrée en vigueur et durée de la présente convention**

La présente convention est valable du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017.

#### **Article 7 – Suspension de l'application de la présente convention**

Si la CDC constate que l'OTEM ne remplit pas tout ou partie des obligations contractuelles la liant à elle, la CDC a la possibilité de :

- a) motiver par écrit le constat de non réalisation de tout ou partie des obligations de l'OTEM,
- b) présenter ce constat aux représentants de l'OTEM lors d'une réunion spécifique fixée par par courrier recommandé,
- c) en fonction des réponses obtenues, décider unilatéralement, la suspension temporaire de l'application des articles 4, 5 et 6 de la convention.

#### **Article 8 – Modification de la convention**

La présente convention pourra être modifiée à tout moment, d'un commun accord entre les parties, par voie d'avenant exprès.

#### **Article 9 – Résiliation de la convention**

En cas de non-respect de leurs obligations réciproques par l'une ou l'autre des deux parties aux présentes, la convention peut être résiliée sur l'initiative de l'une ou l'autre, par courrier recommandé avec accusé de réception.

La résiliation prendra effet à compter du 31 décembre de l'année civile au cours de laquelle elle aura été notifiée, si la notification est intervenue avant le 1<sup>er</sup> octobre de la même année.

## Article 10– Election de domicile et attribution de juridiction

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile comme indiqué à l'en tête dans leur désignation. Les litiges qui naîtraient de l'exécution des présentes, pourront être portés devant les tribunaux du ressort duquel dépend la CDC.

Fait à Monséguir, le XX février 2017

Le Président de l'OTEM

Le Président de la Communauté de  
Communes de Podensac, Coteaux de  
Garonne, Lestiac-sur-Garonne, Paillet, Rions

Monsieur Raymond VAILLIER

Monsieur Bernard MATEILLE

*Convention établie en 3 exemplaires originaux dont :*

- ✓ *Un adressé à la Sous-Préfecture*
- ✓ *Un remis à chaque partie*





## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité :** Communauté de communes de Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne

**Utilisateur :** Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne, Communauté de communes

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Deliberations
Numéro de l'acte:	D201703401
Date de la décision:	2017-02-22 00:00:00+01
Objet:	AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'OTEM
Classification matières/sous-matières:	7.5.3
Identifiant unique:	033-200069581-20170222-D201703401-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
033-200069581-20170222-D201703401-DE-1-1_0.xml	text/xml	1002
nom de original:		
2017_034_01 _ TOURISME _ AUTORISATION DE SIGNATURE _ CONV. OBJ. 2017 ENTRE LA CDC ET L_OTEM.pdf	application/pdf	185535
nom de métier:		
033-200069581-20170222-D201703401-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	185535
nom de original:		
2017_034_01 _ ECO _ Projet convention d_objectif OTEM 2017_16.02.2017.pdf	application/pdf	518201
nom de métier:		
033-200069581-20170222-D201703401-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	518201

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	30 mars 2017 à 10h08min31s	Dépôt initial
En attente de transmission	30 mars 2017 à 10h12min03s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	30 mars 2017 à 10h12min14s	Transmis au MIOCT

	<i>Acquittement reçu</i>	<i>30 mars 2017 à 10h44min03s</i>	<i>Recu par le MIOCT le 2017-03-30</i>
--	--------------------------	-----------------------------------	--





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE DIX-SEPT, le 22 FEVRIER à 18 h 30, le Conseil communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PODENSAC, DES COTEAUX DE GARONNE ET DE LESTIAC-SUR-GARONNE, PAILLET, RIONS dûment convoqué, s'est réuni à CADILLAC sous la présidence de M. Bernard MATEILLE, Président.

Date de convocation : 17 février 2017

Présents : Marie-Dolorès ANGULO, Jean-Gilbert BAPSALLE, Line BARADUC, Jean-Claude BERNARD, Eliane BERRON, Christian BOYER, Dominique CAVAILLOLS (pouvoir de Jean-Pierre MANCEAU), Didier CAZIMAJOU, Lionel CHOLLON, Dominique CLAVIER, Jean-François DAL'CIN, François DAURAT, Jocelyn DORE, Sylvia-Mylène DOREAU, Bernard DREAU, Daniel DUBOURG, Philippe DUBOURG, Laurence DUCOS, Dominique FAUBET, Christine FORESTIE, Maryse FORTINON, Marc GAUTHIER, Jérôme GAUTHIER, Hervé GILLE, Michel LATAPY, Corinne LAULAN, André MASSIEU, Bernard MATEILLE, Laurence MEUNIER, Guy MORENO, Jean-Marc PELLETANT, Anne-Marie PENEAU, Jean-Claude PEREZ, Maguy PEYRONNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pierre RIBEAUT, Jean-Patrick SOULE (pouvoir de Jean-Noël CLAMOUR), Bruno TRENIT, Mathieu TRUFFART.

Absents : Jean-Noël CLAMOUR, Jean-Pierre MANCEAU.

Secrétaire de séance : Mylène DOREAU.

Membres en exercice :	42	Votes	
Présents : .....	40	Exprimés : .....	35
dont suppléants : ...	0	Abstentions : .....	7
Absents : .....	2	POUR : .....	35
pouvoirs : .....	2	CONTRE : .....	0

2017/034/01

### TOURISME - AUTORISATION DE SIGNATURE - CONVENTION D'OBJECTIFS 2017 ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET L'OFFICE DU TOURISME DE L'ENTRE-DEUX-MERS (OTEM)

Suite à l'erreur matérielle sur la date de tenue de la séance et sur la date de convocation sur la délibération n°2017/034 du 22 février 2017 reçue en préfecture le 2 mars 2017, la présente délibération annule et remplace la délibération précitée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la convention d'objectifs 2015-2018 signée avec l'OTEM,

Considérant qu'en 2015, la CDC des Coteaux de Garonne et l'OTEM ont signé une convention d'objectifs 2015-2018 portant sur la réalisation des missions d'intérêt général confiées par délégation.

Il convient de fixer les objectifs pour l'année 2017. Il est entendu que l'adhésion à l'OTEM porte uniquement sur les 9 communes de l'ancienne CDC des Coteaux de Garonne et les 3 communes de l'ancienne CDC du Vallon de l'Artolie. Le montant de l'adhésion à l'OTEM en 2017 pour le compte des 12 communes s'élève à 18 286, 50 €.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DECIDE

Article 1er : Le Conseil Communautaire approuve la convention d'objectifs.

Article 2 : Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer la convention et les documents en lien.

Le Président,

*-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,  
-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS  
LE PRESIDENT, BERNARD MATEILLE



## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité : Communauté de communes de Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne**

**Utilisateur : Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne, Communauté de communes**

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Deliberations
Numéro de l'acte:	D201703401
Date de la décision:	2017-02-22 00:00:00+01
Objet:	AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'OTEM
Classification matières/sous-matières:	7.5.3
Identifiant unique:	033-200069581-20170222-D201703401-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
033-200069581-20170222-D201703401-DE-1-1_0.xml	text/xml	1002
nom de original:		
2017_034_01 _ TOURISME _ AUTORISATION DE SIGNATURE _ CONV. OBJ. 2017 ENTRE LA CDC ET L_ OTEM.pdf	application/pdf	185535
nom de métier:		
033-200069581-20170222-D201703401-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	185535
nom de original:		
2017_034_01 _ ECO _ Projet convention d_objectif OTEM 2017_16.02.2017.pdf	application/pdf	518201
nom de métier:		
033-200069581-20170222-D201703401-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	518201

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	30 mars 2017 à 10h08min31s	Dépôt initial
En attente de transmission	30 mars 2017 à 10h12min03s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	30 mars 2017 à 10h12min14s	Transmis au MIOCT

	<i>Acquittement reçu</i>	<i>30 mars 2017 à 10h44min03s</i>	<i>Recu par le MIOCT le 2017-03-30</i>
--	--------------------------	-----------------------------------	--



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE DIX-SEPT, le 22 FEVRIER à 18 h 30, le Conseil communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PODENSAC, DES COTEAUX DE GARONNE ET DE LESTIAC-SUR-GARONNE, PAILLET, RIONS dûment convoqué, s'est réuni à CADILLAC sous la présidence de M. Bernard MATEILLE, Président.

Date de convocation : 17 février 2017

Présents : Marie-Dolorès ANGULO, Jean-Gilbert BAPSALLE, Line BARADUC, Jean-Claude BERNARD, Eliane BERRON, Christian BOYER, Dominique CAVAILLOLS (pouvoir de Jean-Pierre MANCEAU), Didier CAZIMAJOU, Lionel CHOLLON, Dominique CLAVIER, Jean-François DAL'CIN, François DAURAT, Jocelyn DORE, Sylvia-Mylène DOREAU, Bernard DREAU, Daniel DUBOURG, Philippe DUBOURG, Laurence DUCOS, Dominique FAUBET, Christine FORESTIE, Maryse FORTINON, Marc GAUTHIER, Jérôme GAUTHIER, Hervé GILLE, Michel LATAPY, Corinne LAULAN, André MASSIEU, Bernard MATEILLE, Laurence MEUNIER, Guy MORENO, Jean-Marc PELLETANT, Anne-Marie PENEAU, Jean-Claude PEREZ, Maguy PEYRONNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pierre RIBEAUT, Jean-Patrick SOULE (pouvoir de Jean-Noël CLAMOUR), Bruno TRENIT, Mathieu TRUFFART.

Absents : Jean-Noël CLAMOUR, Jean-Pierre MANCEAU.

Secrétaire de séance : Mylène DOREAU.

<u>Membres en exercice</u> :		<u>Votes</u>	
<u>Présents</u> : .....	42	Exprimés : .....	42
<u>dont suppléants</u> : ...	0	Abstentions : .....	0
<u>Absents</u> : .....	2	<u>POUR</u> : .....	41
<u>pouvoirs</u> : .....	2	<u>CONTRE</u> : .....	1

2017/035/01

### TOURISME - DEMANDE DE SUBVENTIONS - PONTONS : PROJET DE MODERNISATION ET CREATION D'UN NOUVEAU PONTON SUR LA GARONNE A CADILLAC

Suite à l'erreur matérielle sur la date de tenue de la séance et sur la date de convocation sur la délibération n°2017/035 du 22 février 2017 reçue en préfecture le 2 mars 2017, la présente délibération annule et remplace la délibération précitée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que la nouvelle Communauté de communes regroupe la rive droite et la rive gauche de la Garonne, avec 14 de ses 25 communes limitrophes du fleuve. Dans le cadre de la structuration touristique du territoire et de la volonté politique de développement du tourisme fluvial, il est envisagé de moderniser l'équipement existant et de créer un second ponton à Cadillac.

Le ponton de Cadillac construit par la commune a été modernisé par VNF et géré depuis 2015. Cette organisation n'est pas satisfaisante, tant en terme de développement touristique, que de compensations financières. De plus, le ponton grand gabarit de Cadillac est saturé. Pour permettre un développement du tourisme fluvial, il est nécessaire d'augmenter et d'améliorer les capacités d'appontement.

Une étude, commandée par la Communauté de communes des Coteaux de Garonne fin 2016, propose la modernisation du ponton existant (grand gabarit) et la création d'un second ponton petit gabarit à Cadillac (bateaux de croisière à la journée dits day-cruise) pour permettre à nouveau les excursions à la journée.

Le Président explique que des subventions sont mobilisables pour ces travaux.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président à déposer les dossiers de demande de subventions pour la modernisation du ponton grand gabarit et la création d'un nouveau ponton petit gabarit sur la Garonne à Cadillac :

- Auprès de l'Etat au titre de la DETR,
- Auprès de la Région Nouvelle Aquitaine,
- Auprès du département de la Gironde,

Envoyé en préfecture le 30/03/2017

Reçu en préfecture le 30/03/2017

Affiché le

**SLO**

ID : 033-200069581-20170222-D201703501-DE

Sur la base du plan de financement suivant :

DEPENSES	
Poste de dépenses	Montant HT
Généralités	90 000,00 €
Pieux de guidage	76 450,00 €
Enlèvement et déplacement ponton actuel	20 000, 00 €
Nouvelle halte day-cruise	61 000,00 €
Nouveau ponton paquebots fluviaux	229 500,00 €
Passerelle nouveau ponton paquebots	31 000,00 €
Equipement sur ponton	43 550,00 €
<b>TOTAL DEPENSES HT</b>	<b>551 500,00 €</b>

RECETTES		
Partenaire	%	Montant
Etat - DETR (demandé)	30,00 %	165 450,00 €
Région Nouvelle Aquitaine (demandé)	25,00 %	137 875,00 €
Conseil départemental de Gironde (demandé)	25,00 %	137 875,00 €
<b>TOTAL subventions</b>	<b>80,00 %</b>	<b>441 200,00 €</b>
Autofinancement	20,00 %	110 300,00 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>100%</b>	<b>551 500,00 €</b>

Le Président,

*-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,  
-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS  
LE PRESIDENT, BERNARD MATEILLE**



## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité : Communauté de communes de Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne**

**Utilisateur : Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne, Communauté de communes**

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Deliberations
Numéro de l'acte:	D201703501
Date de la décision:	2017-02-22 00:00:00+01
Objet:	DEMANDE DE SUBVENTION- PROJET NOUVEAU PONTON SUR LA GARONNE
Classification matières/sous-matières:	8.4
Identifiant unique:	033-200069581-20170222-D201703501-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
033-200069581-20170222-D201703501-DE-1-1_0.xml	text/xml	828
nom de original:		
2017_035_01_TOURISME_DEMANDE DE SUB. PROJET NOUVEAU PONTON SUR LA GARONNE.pdf	application/pdf	234763
nom de métier:		
033-200069581-20170222-D201703501-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	234763

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	30 mars 2017 à 10h12min16s	Dépôt initial
En attente de transmission	30 mars 2017 à 10h20min03s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	30 mars 2017 à 10h20min21s	Transmis au MIOCT
Acquittement reçu	30 mars 2017 à 10h46min51s	Recu par le MIOCT le 2017-03-30

Le Président,  
Bernard MATEILLE



Envoyé en préfecture le 22/03/2017

Reçu en préfecture le 22/03/2017

Affiché le **23 MARS 2017** SLOV

ID : 033-200069581-20170222-D201703801-DE

033022

TRES. CADILLAC

Etat de l'actif

24300 SYND MIXTE DU LAC DE LAROMET

ORIGINE DOCUMENT :

Numéro du poste comptable : 033022

Exercice : 2016

Budget collectivité : 24300

HEL16P

24300SYND MIXTE DU LAC DE LAROMET  
Etat de l'actif  
Exercice 2016

Compte	N° inventaire	Immobilisations	Valeur brute	Année de mise en service	Durée Amort	Amortissements antérieurs	Amortissements 2016	Provisions et Dépréciations cumulées	Valeur Nette
2051	20152051001	LOGICIEL IXBUS	150,00		1	0,00	150,00	0,00	0,00
2051	Sous-total	concessions et droit similiaire	150,00			0,00	150,00	0,00	0,00
2111	11	TERRAIN MAURIN/COTES	4 669,53		0	0,00	0,00	0,00	4 669,53
2111	Sous-total	terrains nus	4 669,53			0,00	0,00	0,00	4 669,53
2113	10	AMENAGEMENT LAC	288 569,91		15	0,00	0,00	0,00	288 569,91
2113	11A04	TERRASSE SALLE	10 858,22		0	0,00	0,00	0,00	10 858,22
2113	Sous-total	terr aménagés autres que voiri	299 428,13			0,00	0,00	0,00	299 428,13
2128	20162128001	Mise en place des jeux	5 079,90		0	0,00	0,00	0,00	5 079,90
2128	Sous-total	autres agentct et aménag terrain	5 079,90			0,00	0,00	0,00	5 079,90
21318	21	SALLE POLYVALENTE	3 145,21		15	3 145,21	0,00	0,00	0,00
21318	21A00	SALLE POLYVALENTE	113 745,91		15	113 745,91	0,00	0,00	0,00
21318	21A04	REMISE EN ETAT SALLE	2 155,91		6	2 155,91	0,00	0,00	0,00
21318	21A15	TRAVAUX SALLE	33 234,84		10	0,00	0,00	0,00	33 234,84
21318	21A16	TRAVAUX SALLE	3 360,05		0	0,00	3 323,00	0,00	37 000,00
21318	Sous-total	autres batiments publics	155 641,92			119 047,03	3 323,00	0,00	35 271,89
2138	102	CHAUFFE-EAU SANITAIRES	1 166,14		0	0,00	0,00	0,00	1 166,14
2138	103	POINT PHONE	1 761,04		0	0,00	0,00	0,00	1 761,04
2138	108	MOBIL HOME ACCUEIL	9 604,29		6	9 604,29	0,00	0,00	0,00
2138	Sous-total								
2138	102								
2138	103								
2138	108								



24300SYND MIXTE DU LAC DE LAROMET  
Etat de l'actif  
Exercice 2016

Compte	N° inventaire	Immobilisations	Valeur brute	Année de mise en service	Durée Amort	Amortissements antérieurs	Amortissements 2016	Provisions et Dépréciations cumulées	Valeur Nette
2138	108A03	MOBIL HOME ACCEUIL	8 883,82		6	8 883,82	0,00	0,00	0,00
2138	20	AMENAGEMENT CAMPING	103 352,40		0	0,00	0,00	0,00	103 352,40
2138	20A04	MISE EN CONFORMITE	2 835,05		15	2 835,05	0,00	0,00	0,00
2138	20A05	ABRI DE JARDIN CAMPING	549,00		15	549,00	0,00	0,00	0,00
2138	20A96	AMENAGEMENT CAMPING	2 997,00		15	2 997,00	0,00	0,00	0,00
2138	20A97	AMENAGEMENT DIVERS	9 560,38		15	9 560,38	0,00	0,00	0,00
2138	20A98	AMENAGEMENT CAMPING	2 506,55		15	2 506,55	0,00	0,00	0,00
2138	20A99	AMENAGEMENT CAMPING	1 623,70		15	1 623,70	0,00	0,00	0,00
2138	Sous-total	autres constructions	144 839,37			38 559,79	0,00	0,00	0,00
2151	10A09	TRAVAUX RENOVATION	3 903,78		0	0,00	0,00	0,00	106 279,58
2151	10A10	TRAVAUX RENOVATION	3 682,42		0	0,00	0,00	0,00	3 903,78
2151	23	TRAVAUX VOIRIE PARKING	38 792,26		15	7 758,00	0,00	0,00	3 682,42
2151	23A16	Réfection du parking Lac	14 630,40		0	0,00	0,00	0,00	28 448,26
2151	40	AMENAGT ACCES CAMPING	17 048,45		0	0,00	0,00	0,00	14 630,40
2151	Sous-total	réseaux de voirie	78 057,31			7 758,00	0,00	0,00	17 048,45
2152	10A11	AMENAGEMENT LAC -	719,99		3	719,99	0,00	0,00	67 713,31
2152	100	PANNEAU DE	1 407,43		0	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Sous-total	installations de voirie	2 127,42			719,99	0,00	0,00	1 407,43
21538	200621538001	POSE ET ACHAT	435,58		1	435,58	0,00	0,00	1 407,43
21538	201521538001	TRAVAUX TERRASSEMENT	7 268,21		6	0,00	300,00	0,00	0,00
									6 968,21

Edition du 19/12/2016

24300SYND MIXTE DU LAC DE LAROMET  
Etat de l'actif  
Exercice 2016

Compte	N° inventaire	Immobilisations	Valeur brute	Année de mise en service	Durée Amort	Amortissements antérieurs	Amortissements 2016	Provisions et Dépréciations cumulées	Valeur Nette
21538	Sous-total	autres réseaux	7 703,79						
21571	105	CORBEILLES BAC A	452,18		6	435,58	300,00	0,00	6 968,21
21571	Sous-total	mat outill voirie mat roulant	452,18			452,18	0,00	0,00	0,00
2158	101	BAC A ORDURES CAMPING	330,88		0	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	106	PORTAILS SANITAIRES LAC	1 067,77		6	1 067,77	0,00	0,00	330,88
2158	20A12	3 SALONS DE JARDIN	736,83		6	736,83	0,00	0,00	0,00
2158	22A12	TRAVAUX CAMPING	1 930,46		6	963,00	321,00	0,00	0,00
2158	22A13	PARCOURS ACCRO	93 791,05		15	18 756,00	6 252,00	0,00	646,46
2158	22A14	PARCOURS	23 146,83		15	3 857,00	3 857,00	0,00	68 783,05
2158	Sous-total	autres instal mat outill tech	17 078,88		15	2 846,00	2 846,00	0,00	15 432,83
2184	20062184001	MOBILIER MATELAS	138 082,70			28 226,60	13 276,00	0,00	11 386,88
2184	Sous-total	mobilier	2 719,00		3	2 719,00	0,00	0,00	96 580,10
2188	104	CONTENEUR	2 719,00			2 719,00	0,00	0,00	0,00
2188	2005215001	INSTALLATION DE JEUX	402,83		6	402,83	0,00	0,00	0,00
2188	20072188001	PANNEAU PUBLICITAIRE	4 281,68		15	4 281,68	0,00	0,00	0,00
2188	20132188002	PANNEAU PUBLICITAIRE	974,74		3	974,74	0,00	0,00	0,00
2188	X 20162188001	Jeu pour plage	381,76		1	381,76	0,00	0,00	0,00
2188	Sous-total	autres immobilisations corpore	4 497,95		0	0,00	0,00	0,00	0,00
			10 538,96			6 041,01	0,00	0,00	4 497,95
									4 497,95

Edition du 19/12/2016



Envoyé en préfecture le 22/03/2017

Reçu en préfecture le 22/03/2017

Affiché le

**SLO**

ID : 033-200069581-20170222-D201703801-DE

033022

TRES. CADILLAC

Etat de l'actif

24300 SYND MIXTE DU LAC DE LAROMET

Nombre de pages : 4

**FIN DE DOCUMENT**

Exercice 2016



ETAT GLOBAL DE LA DETTE DE L'EXERCICE 2016  
24300 SYND MIXTE DU LAC DE LAROMET  
Arrêtée à la date du 31/12/2016

Nombre d'emprunts : 2

Numéro de l'emprunt	Prêteur	Date de versement des fonds	Date de fin	Durée en mois	Taux nominal	Type	Pér	Capital initial	Capital restant dû	Echéances mandatées de l'année 2016			
										Amortissement cumulé de l'année	Intérêts cumulés de l'année	Echéances cumulées de l'année	
1641													
900238851411	CREDIT AGRICOLE D'AQUITAINE		01/09/21	240	5,67	F	A	70 000,00	56 059,75	2 337,16	3 311,10	5 648,26	
Total du compte 1641									56 059,75	2 337,16	3 311,10	5 648,26	
Total global									56 059,75	2 337,16	3 311,10	5 648,26	

Envoyé en préfecture le 22/03/2017

Reçu en préfecture le 22/03/2017

Affiché le **23 MARS 2017** SLO

ID : 033-200069581-20170222-D201703801-DE

Envoyé en préfecture le 22/03/2017

Reçu en préfecture le 22/03/2017

Affiché le

**SLO**

ID : 033-200069581-20170222-D201703801-DE

Eclaircissements de S648,26 au premier sept, depuis 2012 et jusqu'en 2031



## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité : Communauté de communes de Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne**

**Utilisateur : Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne, Communauté de communes**

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Deliberations
Numéro de l'acte:	D201703801
Date de la décision:	2017-02-22 00:00:00+01
Objet:	REPRISE DES COMPETENCES INTEGRALES DU SITA DU LAC DE LAROMET PAR LA CDC SUITE AU PROJET DE SDCI
Classification matières/sous-matières:	5.7
Identifiant unique:	033-200069581-20170222-D201703801-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
033-200069581-20170222-D201703801-DE-1-1_0.xml	text/xml	1108
nom de original:		
2017_038_01 _ ENVIRONNEMENT_REPRISE DES COMPETENCES INTEGRALES DU SITA DU LAC DE LAROMET PAR LA CDC.pdf	application/pdf	191065
nom de métier:		
033-200069581-20170222-D201703801-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	191065
nom de original:		
2017_038_01 _ ENVIRONNEMENT_ Lac de Laromet _ Actif n_1.pdf	application/pdf	142642
nom de métier:		
033-200069581-20170222-D201703801-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	142642
nom de original:		
2017_038_01 _ ENVIRONNEMENT_ Lac de Laromet _ Actif n_2.pdf	application/pdf	21889
nom de métier:		
033-200069581-20170222-D201703801-DE-1-1_3.pdf	application/pdf	21889

## Cycle de vie de la transaction :

	<b>Etat</b>	<b>Date</b>	<b>Message</b>
	<i>Posté</i>	<i>22 mars 2017 à 17h21min22s</i>	<i>Dépôt initial</i>
	<i>En attente de transmission</i>	<i>22 mars 2017 à 17h24min01s</i>	<i>Accepte par le TdT : validation OK</i>
	<i>Transmis</i>	<i>22 mars 2017 à 17h24min02s</i>	<i>Transmis au MIOCT</i>
	<i>Acquittement reçu</i>	<i>22 mars 2017 à 17h26min03s</i>	<i>Recu par le MIOCT le 2017-03-22</i>





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE DIX-SEPT, le 22 FEVRIER à 18 h 30, le Conseil communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PODENSAC, DES COTEAUX DE GARONNE ET DE LESTIAC-SUR-GARONNE, PAILLET, RIONS dûment convoqué, s'est réuni à CADILLAC sous la présidence de M. Bernard MATEILLE, Président.

Date de convocation : 17 février 2017

Présents : Marie-Dolorès ANGULO, Jean-Gilbert BAPSALLE, Line BARADUC, Jean-Claude BERNARD, Eliane BERRON, Christian BOYER, Dominique CAVAILLOLS (pouvoir de Jean-Pierre MANCEAU), Didier CAZIMAJOU, Lionel CHOLLON, Dominique CLAVIER, Jean-François DAL'CIN, François DAURAT, Jocelyn DORE, Sylvia-Mylène DOREAU, Bernard DREAU, Daniel DUBOURG, Philippe DUBOURG, Laurence DUCOS, Dominique FAUBET, Christine FORESTIE, Maryse FORTINON, Marc GAUTHIER, Jérôme GAUTHIER, Hervé GILLE, Michel LATAPY, Corinne LAULAN, André MASSIEU, Bernard MATEILLE, Laurence MEUNIER, Guy MORENO, Jean-Marc PELLETANT, Anne-Marie PENEAU, Jean-Claude PEREZ, Maguy PEYRONNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pierre RIBEAUT, Jean-Patrick SOULE (pouvoir de Jean-Noël CLAMOUR), Bruno TRENIT, Mathieu TRUFFART.

Absents : Jean-Noël CLAMOUR, Jean-Pierre MANCEAU.

Secrétaire de séance : Mylène DOREAU.

<u>Membres en exercice</u> :		<u>Votes</u>	
Présents : .....	40	Exprimés : .....	42
dont suppléants : ...	0	Abstentions : .....	0
Absents : .....	2	POUR : .....	42
pouvoirs : .....	2	CONTRE : .....	0

2017/038/01

ENVIRONNEMENT - REPRISE DES COMPETENCES INTEGRALES DU SITA DU LAC DE LAROMET PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PODENSAC, DES COTEAUX DE GARONNE ET DE LESTIAC-SUR-GARONNE, PAILLET, RIONS, SUITE AU PROJET DE SDCI

Suite à l'erreur matérielle sur la date de tenue de la séance et sur la date de convocation sur la délibération n°2017/038 du 22 février 2017 reçue en préfecture le 2 mars 2017, la présente délibération annule et remplace la délibération précitée.

VU les projets du SDCI du Département de la Gironde notifié au syndicat le 21 octobre 2015 prévoyant la dissolution du Syndicat Intercommunal de Travaux et d'Aménagement du Plan d'eau de la Vallée de l'Oeuille et du Lac de Laromet ;

VU que l'arrêté de dissolution ne pourra intervenir qu'après délibérations concordantes des membres du syndicat sur les modalités de répartition de l'actif et du passif du syndicat et le vote du dernier compte administratif : reprise intégrale de l'actif et du passif du syndicat par la Communauté de communes de Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac/Garonne-Paillet-Rions, ainsi que l'ensemble de ses droits, obligations, et services attachés aux biens qui font l'objet du transfert.

VU la décision prise lors de la réunion du 28 septembre 2016 de : Monsieur le Président du SITA du Lac de Laromet, Monsieur le Président de la Cdc des Coteaux de Garonne Madame le Maire d'Arbis, Monsieur le Maire d'Escoussans, Monsieur le Maire de Rions (représenté par M. LEAL), Monsieur le Maire de Cardan (représenté par M. BOYER).

VU la délibération n° 15/2016 du 21 décembre 2016 sur le vote du compte administratif,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

APPROUVE la dissolution du SITA du Lac de Laromet au 31 décembre 2016 ;

DECIDE la reprise intégrale de l'actif et du passif (en annexe) du SITA du Lac de LAROMET par la Communauté de communes de de Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac/Garonne-Paillet-Rions, ainsi que l'ensemble de ses droits, obligations, et services attachés aux biens qui font l'objet du transfert.

PRECISE que la Communauté de communes reprend les résultats de l'exercice 2016 suivants :

- Section de fonctionnement :

- Dépenses réalisées : 68 760.60 €
- Recettes réalisées : 70 983.24 €
- Report de l'exercice 2015 : 10 084.74 €

Soit un excédent de fonctionnement de clôture de 12 307.38 €

- Section d'Investissement :

- Dépenses réalisées : 36 868.70 €
- Recettes réalisées : 42 560.45 €
- Report de l'exercice 2015 : 33 308.30 €

Soit un excédent d'investissement de clôture de 28 332.00 €

PRECISE qu'il n'y a pas de reprise du personnel, le personnel ayant cessé ses fonctions au 16 décembre 2016 inclus, par choix.

DECIDE la reprise intégrale des archives du SITA du Lac de Laromet.

*Le Président,*

*-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,  
-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS  
LE PRESIDENT, BERNARD MATEILLE**



## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité : Communauté de communes de Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne**

**Utilisateur : Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne, Communauté de communes**

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Deliberations
Numéro de l'acte:	D201703801
Date de la décision:	2017-02-22 00:00:00+01
Objet:	REPRISE DES COMPETENCES INTEGRALES DU SITA DU LAC DE LAROMET PAR LA CDC SUITE AU PROJET DE SDCI
Classification matières/sous-matières:	5.7
Identifiant unique:	033-200069581-20170222-D201703801-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
033-200069581-20170222-D201703801-DE-1-1_0.xml	text/xml	1108
nom de original:		
2017_038_01 _ ENVIRONNEMENT_REPRISE DES COMPETENCES INTEGRALES DU SITA DU LAC DE LAROMET PAR LA CDC.pdf	application/pdf	191065
nom de métier:		
033-200069581-20170222-D201703801-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	191065
nom de original:		
2017_038_01 _ ENVIRONNEMENT_ Lac de Laromet _ Actif n_1.pdf	application/pdf	142642
nom de métier:		
033-200069581-20170222-D201703801-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	142642
nom de original:		
2017_038_01 _ ENVIRONNEMENT_ Lac de Laromet _ Actif n_2.pdf	application/pdf	21889
nom de métier:		
033-200069581-20170222-D201703801-DE-1-1_3.pdf	application/pdf	21889

## Cycle de vie de la transaction :

	<b>Etat</b>	<b>Date</b>	<b>Message</b>
	<i>Posté</i>	<i>22 mars 2017 à 17h21min22s</i>	<i>Dépôt initial</i>
	<i>En attente de transmission</i>	<i>22 mars 2017 à 17h24min01s</i>	<i>Accepte par le TdT : validation OK</i>
	<i>Transmis</i>	<i>22 mars 2017 à 17h24min02s</i>	<i>Transmis au MIOCT</i>
	<i>Acquittement reçu</i>	<i>22 mars 2017 à 17h26min03s</i>	<i>Recu par le MIOCT le 2017-03-22</i>



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE DIX-SEPT, le 14 MARS à 18 h 30, le Conseil communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PODENSAC, DES COTEAUX DE GARONNE ET DE LESTIAC-SUR-GARONNE, PAILLET, RIONS dûment convoqué, s'est réuni à PODENSAC sous la présidence de M. Bernard MATEILLE, Président.

Date de convocation : 7 mars 2017

Présents : Marie-Dolorès ANGULO, Jean-Gilbert BAPSALLE, Eliane BERRON, Christian BOYER, Dominique CAVAILLOLS, Didier CAZIMAJOU (pouvoir de Jean-Claude PEREZ), Lionel CHOLLON, Jean-Noël CLAMOUR (pouvoir de Jean-Patrick SOULE), Dominique CLAVIER, Jean-François DAL'CIN, François DAURAT, Jocelyn DORE (pouvoir de Bernard DREAU), Sylvia-Mylène DOREAU, Philippe DUBOURG, Laurence DUCOS, Maryse FORTINON, Jérôme GAUTHIER, Hervé GILLE, Michel LATAPY, Corinne LAULAN, Marie-José LEFEVRE (suppléante), Jean-Pierre MANCEAU, André MASSIEU, Bernard MATEILLE, Laurence MEUNIER (pouvoir de Jean-Claude BERNARD), Guy MORENO, Jean-Marc PELLETANT, Anne-Marie PENEAU, Maguy PEYRONNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pascal RAPET (suppléant), Pierre RIBEAUT, Bruno TRENIT (pouvoir de Line BARADUC).

Absents : Line BARADUC, Jean-Claude BERNARD, Bernard DREAU, Daniel DUBOURG, Christine FORESTIE, Marc GAUTHIER, Jean-Claude PEREZ, Jean-Patrick SOULE.

Secrétaire de séance : Sylvie PORTA.

<u>Membres en exercice</u> :		<u>Votes</u>	
Présents : .....	42	Exprimés : .....	39
dont suppléants : ...	34	Abstentions : .....	0
Absents : .....	2	POUR : .....	38
pouvoirs : .....	8	CONTRE : .....	1
	5		(M.-D. ANGULO)

2017/063

### AMENAGEMENT - AFFIRMATION DE L'ADHESION AU SCOT SUD GIRONDE

VU l'Article L 143-12 du Code de l'urbanisme,  
VU l'Article L 143-13 du Code de l'urbanisme,

Le Président explique que le périmètre de la nouvelle Communauté de communes est couvert par le Syndicat Mixte du SCoT du Sud Gironde et par le Syndicat Mixte du SCoT de l'Aire Métropolitaine Bordelaise. La Communauté de Communes a le choix d'intégrer l'un ou l'autre des deux SCoT ou de sortir de tous les SCoT. Le Code de l'urbanisme précise que le silence gardé par l'EPCI conduit à l'intégration dans le SCoT où est comprise la majeure partie de sa population, en l'occurrence le Syndicat Mixte du SCoT Sud Gironde.

L'intérêt de la délibération est de réduire la période transitoire de trois mois au cours de laquelle les périmètres des deux syndicats mixtes concernés ne sont pas stables.

Le Président précise que cette délibération mettra fin à la période transitoire de trois mois mentionnée à l'article L 143-12 du Code de l'urbanisme.

Le Président propose au Conseil Communautaire de se prononcer sur le choix du SCoT.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

CHOISIT le périmètre du SCoT Sud Gironde,  
AUTORISE le Président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,  
-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS  
LE PRESIDENT, BERNARD MATEILLE



## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité :** Communauté de communes de Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne

**Utilisateur :** Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne, Communauté de communes

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Deliberations
Numéro de l'acte:	D2017063
Date de la décision:	2017-03-14 00:00:00+01
Objet:	AFFIRMATION DE L'ADHESION AU SCOT
Classification matières/sous-matières:	8.4
Identifiant unique:	033-200069581-20170314-D2017063-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 033-200069581-20170314-D2017063-DE-1-1_0.xml	text/xml	798
nom de original: 2017_063_ AMENAGEMENT_AFFIRMATION DE L_ADHESION AU SCOT.pdf	application/pdf	185043
nom de métier: 033-200069581-20170314-D2017063-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	185043

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	17 mars 2017 à 10h48min40s	Dépôt initial
En attente de transmission	17 mars 2017 à 10h52min04s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	17 mars 2017 à 10h52min32s	Transmis au MIOCT
Acquittement reçu	17 mars 2017 à 10h54min14s	Recu par le MIOCT le 2017-03-17